

4. Oui. La Société Canadair Limitée, la Commission canadienne du blé, l'Eldorado Nucléaire Limitée (division des mines seulement), Petro-Canada.

LE CONCEPT DES «PERTES NETTES NULLES» EN CE QUI CONCERNE LES ÉCHANGES DANS L'HABITAT HALIEUTIQUE

Question n° 742—**M. Manly:**

1. Le ministère des Pêches et des Océans a-t-il adopté comme politique officielle le concept «des pertes nettes nulles» en ce qui concerne les échanges qui se produisent sous l'habitat halieutique et, dans l'affirmative, quand?

2. a) Cette politique s'applique-t-elle à l'estuaire de la Cowichan en Colombie-Britannique et, dans l'affirmative, b) a-t-on augmenté le droit d'entreposer des billes de la Doman Industries Limited et, dans l'affirmative, a-t-on procédé à des études afin d'assurer des échanges équilibrés entre le milieu estuarien qui sert à l'entreposage et le secteur que la compagnie a réservé à l'habitat?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Pêches et des Océans):

1. Le concept des «pertes nettes nulles» fait l'objet d'études poussées mais n'a pas encore été officiellement adopté. L'objectif du ministère dans l'estuaire de la Cowichan, sur l'île Vancouver, a été de reconstituer le plus possible l'habitat halieutique. Par conséquent, le concept des «pertes nettes nulles» ne s'applique pas à ce genre de situations.

2. Non.

[Traduction]

M. le Président: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, si la question n° 748 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question n° 748 soit réputée être transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

LE COMITÉ CONSULTATIF FERROVIAIRE

Question n° 748—**M. Mazankowski:**

1. Existe-t-il un Comité consultatif ferroviaire et, dans l'affirmative, a) quel en est le mandat, b) quels sont (i) le nom (ii) les antécédents ou l'expérience (iii) la durée du mandat de chaque membre, c) quelle rémunération les membres (i) touchent-ils (ii) ont-ils touchée à ce jour, en traitement ou frais de déplacement, par exemple, d) quel autre financement, s'il en est, le gouvernement fournit-il?

2. Au cours de l'année financière 1982-1983, le Comité s'est-il réuni et, dans l'affirmative, a) combien de fois, b) combien de fois est-il tenu de le faire, c) quelles questions a-t-il étudiées, d) quels rapports ou recommandations a-t-il publiés?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

M. Evans: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Demandes de documents

M. Schellenberger: Monsieur le Président, le 20 décembre 1983, j'ai fait inscrire au *Feuilleton* les questions n°s 302 à 317 inclusivement concernant la Société des transports du Nord Limitée. Quand j'ai interrogé le premier ministre à ce sujet, il m'a dit qu'on répondrait aux questions avant que l'entreprise soit mise en vente dans le secteur privé. On n'y a pas encore répondu. Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire quand on y répondra?

M. Evans: Monsieur le Président, je vais vérifier et essayer d'obtenir la réponse à la question du député le plus tôt possible.

M. le Président: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motion portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Est-ce d'accord?

M. Beatty: Monsieur le Président, vous vous souviendrez que j'ai essayé d'attirer votre attention sur ce point la semaine dernière. J'ai fait inscrire au *Feuilleton* il y a assez longtemps un avis de motion portant production de documents qui concerne les sondages d'opinion commandés par le gouvernement depuis les dernières élections. Ma motion, qui est datée du 7 décembre 1983, figure toujours au *Feuilleton* sous le n° 1.

En outre, une motion similaire a été inscrite au *Feuilleton* il y a maintenant plus d'un an, je crois. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a pris aucune mesure suite à cet avis de motion portant production de documents. Vous vous souvenez d'ailleurs probablement que M. Frank Howard a écrit dans le *Citizen* d'Ottawa, il y a quelques semaines, un article dans lequel il accusait le gouvernement de se servir comme prétexte de cet avis de motion pour empêcher la publication des résultats de sondages en vertu de la loi sur l'accès à l'information. Selon le gouvernement, ce serait en quelque sorte mépriser l'autorité du Parlement que de publier les résultats de ces sondages dont j'ai demandé la divulgation dans des avis de motion portant production de documents.

M. Howard m'a appris depuis que les résultats de certains sondages avaient en réalité été publiés, mais la Chambre des communes attend toujours que le gouvernement prenne des mesures découlant de cet avis de motion portant production de documents. Il semble que le gouvernement n'ait absolument pas l'intention d'y donner suite, et il pourrait même se servir de nouveau de cet artifice pour empêcher que les résultats de sondages ne soient communiqués à d'autres personnes en dehors de la Chambre des communes. C'est pourquoi je demande que ma motion n° 1 soit reportée à l'ordre du jour.